

*Base de données sur les
âges conjoncturels de départ à la retraite
par profession en 2022-2023*

Précisions méthodologiques

2025-04-01

La base de données sur les **âges moyens de départ à la retraite par profession** a été élaborée par Patrick Aubert (Institut des politiques publiques) à partir des données statistiques de l’Insee. Elle porte sur la situation observée juste avant la dernière réforme des retraites. La présente documentation détaille la source, le champ, les définitions, et la précision des divers indicateurs présents dans la base.

Ces indicateurs peuvent être explorés grâce à l'[application interactive en ligne](#) mise à disposition par l'IPP.

Source et champ

Les données statistiques mobilisées sont celles de l'[enquête Emploi en continu](#) de l’Insee, sur le champ des personnes ayant entre 50 et 70 ans (inclus) et observées entre le 2e trimestre de 2022 et le 3e trimestre de 2023.

Cette période a été choisie notamment car elle se situe à la fois juste après la fin de montée en charge de la réforme de 2010 (l’âge d’annulation de la décote atteint sa valeur-cible de 67 ans pour la génération née en 1955, soit en 2022) et juste avant la mise en oeuvre de la réforme de 2023 (dont les premiers effets commencent à jouer à partir du 4e trimestre de 2023). Elle permet ainsi d’observer les départs à la retraite sur une période où les principaux paramètres légaux sont stabilisés (âge d’ouverture des droits de 62 ans, âge d’annulation de la décote de 67 ans).

Le choix du début de période d’observation au 2e trimestre de 2022 tient aussi à une contrainte technique. C’est en effet le premier trimestre pour lequel la profession est connue au niveau le plus fin pour la quasi-totalité de la population (la profession est non-renseignée pour moins de 3 % des observations). Pour les trimestres précédents, la profession n’était en revanche pas renseignée dans l’enquête pour une partie des personnes sorties d’activité.

Les indicateurs utilisés

Les professions

Les « métiers » considérés ici correspondent aux différentes modalités de la [nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles](#) de 2020 (PCS 2020), élaborée par l’Insee. Deux niveaux de cette nomenclature ont été retenus : le niveau le plus fin, qui comptabilise 311 rubriques de profession décrites par un code à 4 positions (comportant deux chiffres, une lettre et un chiffre), et le niveau intermédiaire, qui regroupe 121 professions regroupées (décrit par un code correspondant aux 3 premières positions du niveau le plus fin). Le regroupement par niveau de qualification (ingénieurs et cadres, techniciens, etc.) s’appuie par ailleurs sur celui [proposé par la DARES](#).

La profession retenue est celle de l’emploi exercé à la date de l’enquête pour les personnes en emploi, et celle du dernier emploi pour les autres. En 2022, cette dernière n’était renseignée que lors de la première vague d’interrogation pour les inactifs (les personnes répondantes à l’enquête Emploi sont interrogés pendant 6 vagues consécutives) : pour les personnes pour lesquelles l’information était manquante, on l’a donc récupéré dans les vagues d’interrogations précédentes.

Les statistiques fournies dans l’application sur le nombre moyen de personnes ayant chaque profession au sein d’une génération, la part de femmes, ou encore la proportion de personnes déclarant des limitations dans les activités de la vie quotidienne, sont calculées en moyenne sur l’ensemble des personnes ayant entre 50 et 70 ans à la date d’observation, y compris les personnes sorties définitivement de l’emploi (classées selon leur ancienne profession). Ces statistiques peuvent donc être différentes du degré de féminisation des métiers (calculé en incluant aussi les personnes de moins de 50 ans mais en excluant les retraités) ou de la part des personnes en emploi ayant des limitations.

L’âge de départ à la retraite

L’âge moyen de départ à la retraite présenté dans l’application correspond à l’âge dit « conjoncturel » de départ, qui se définit comme l’âge moyen de départ à la retraite pour une génération fictive qui aurait, à chaque âge, la même probabilité d’être à la retraite que la génération qui a atteint cet âge à la date d’observation retenue.

Il se calcule en pratique à partir de la somme de taux de retraités observés à chaque âge entre 50 et 70 ans inclus. Le fait de se restreindre à cette fenêtre d’observation signifie implicitement que les départs ayant lieu le plus tôt (avant 50 ans) sont, par approximation, supposés avoir eu lieu à 50 ans, tandis que les départs intervenant le plus tard (après 70 ans) sont, par approximation également, supposés avoir lieu à 70 ans. Cette hypothèse a un impact vraisemblablement négligeable pour la plupart des professions, mais elle est susceptible de surestimer légèrement l’âge conjoncturel de départ des professions ayant des possibilités de partir à la retraite tôt (militaires notamment) et de sous-estimer légèrement celui des professions partant fréquemment très tard (professions libérales).

Les taux de retraités étant calculés sur le champ des personnes selon la profession exercée à la date d’observation, les personnes qui changent de profession entre 50 et 70 ans

contribuent, selon leur âge, au calcul de l'indicateur pour plusieurs professions différentes. En pratique, l'indicateur s'interpète, pour une profession donnée, comme l'âge moyen de départ d'une personne qui aurait conservé la même profession sur toute la tranche d'âge de 50 à 70 ans.

Ces taux de retraités sont calculés à partir des déclarations des répondants à l'enquête sur le fait de percevoir une pension de retraite.

Les limitations d'activité

La proportion de personnes déclarant des limitations d'activité est mesurée selon l'indicateur habituel dit « GALI » (*Global Activity Limitation Indicator*, c'est-à-dire indicateur global de restriction d'activité). Il correspond à la réponse des personnes enquêtées à la question : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ». On a retenu toutes les personnes ayant répondu « Oui, fortement limité(e) » mais également celles ayant répondu « Oui, limité(e), mais pas fortement ». La proportion de personnes déclarant des limitations au sein de chaque profession, présentée dans l'application, est donc plus large que celle des personnes considérées comme handicapées au sens du GALI, puisqu'elle inclut aussi les personnes ayant des limitations légères.

Précision de l'estimation des âges de départ à la retraite

L'enquête Emploi est réalisée par l'Insee sur un échantillon représentatif de la population française. Les indicateurs calculés à partir de cette enquête, dont les âges conjoncturels de départ à la retraite par profession présentés ici, sont donc estimés avec une marge d'erreur, liée au caractère aléatoire de la sélection de l'échantillon.

Cette marge d'erreur est exprimée sous la forme d'intervalles de confiance à 95 %, estimés pour chaque indicateur et fournis avec la base de données et sur l'application interactive. Ils ont été calculés par technique de *bootstrap* (500 répliquions) en utilisant le paquet *survey* du logiciel statistique R.